

Classement au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO : la baguette fait la course en tête



Patrimoine
culturel
immatériel

Tous les deux ans la France peut déposer un dossier (et un seul) de candidature au classement au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Trois dossiers sont en concurrence :

- Les bouquinistes des quais de Seine : ce métier existe depuis le XVIIIème siècle et regroupe 230 libraires sur 3 kilomètres de quai de Seine. Choisis sur dossier par une commission de la Ville de Paris, ces passionnés jouissent gratuitement de l'occupation de ces « boîtes vertes » pour une durée indéterminée. Le ministère de la Culture a donné son feu vert pour inclure « les traditions et savoir faire des bouquinistes de quais de Paris » à l'inventaire national, préalable indispensable au dépôt d'une candidature à l'UNESCO.

- Les bistrotts et terrasses de Paris : ces lieux gastronomiques créés dans les années 1850 pour la population ouvrière, souvent détenus par des Aveyronnais, des Corrèziens, des Auvergnats, souffrent des changements d'habitudes, avec moins de temps consacrés au déjeuner, la concurrence des sandwicheries et livraison à domicile et la hausse des loyers dans la Capitale. Le dossier de candidature sera déposé fin mai devant le ministère de la culture.

- La baguette de pain : le président de la Confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie française (CNBPF) trouve important d'inscrire ce symbole de la France pour que la mondialisation ne le fasse pas disparaître. Les napolitains ayant réussi à classer leur pizza au patrimoine mondial de l'UNESCO, début janvier, le président de la République Emmanuel Macron a annoncé officiellement son soutien. En France, environ 32 millions de baguettes sont vendues chaque jour, dont plus d'un million à Paris, malgré une forte baisse de la consommation depuis 70 ans.

Avec un tel soutien difficile de rivaliser, les bistrotts et les boîtes vertes devront attendre leur tour...